

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2023.09.01_12**

Le 9 janvier deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Michel CREMONE - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Bernard FUMEY- Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Était excusé : André CARRABIN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Date de convocation : le 30/12/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 17

Excusés : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 17

Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 12 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : SYNDICAT DE POLICE DE LA PLAINE DE L'ISERE (SPPI) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir approuvé les statuts du Syndicat de Police de la Plaine, il convient de désigner les représentants. Ainsi l'article 6 dispose :

« Le nombre et la répartition des sièges du Comité syndical s'effectuent en application de l'article L.5211-7 et suivant du Code Général des Collectivités Locales.

Le nombre total de sièges de conseillers syndicaux composant l'organe délibérant du Syndicat de POLICE de la PLAINE de l'ISERE s'établit à 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants soit 3 délégués de chaque commune. Ces délégués sont élus par chacun des conseils municipaux des communes membres dans les conditions fixées par le CGCT. Le délégué suppléant est appelé à siéger au comité syndical en remplacement d'un délégué titulaire, il a alors voix délibérative. »

Il convient donc d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Après appel à candidature et après avoir procédé aux opérations de vote

Le conseil municipal a élu les délégués suivants par :

Abstentions :	1 (JP MARGUERIE)
Contre :	4 (R. FERRONT- V. MATHE- S. MARTIN-V GARDET)
Pour :	12

Organisme	Titulaires	Suppléant
Syndicat de Police de la Plaine de l'Isère	François RIEU Thierry BINET Annette BELLANGER	Lina BLANC Corinne BUSALB Bernard FUMEY

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :

GRIGNON, le 9 janvier 2023
Le Maire,

François RIEU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20230109-2023010912-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023

Affichage : 09/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

